

AVIS DE PROMULGATION

AVIS VOUS EST DONNÉ QUE :

1. Lors de la séance tenue le 3 avril 2024 le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des Coteaux a adopté les règlements suivants :

« Règlement # 9 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats »

« Règlement #10 relatif aux modalités de publication des avis publics »

2. Ces règlements sont entrés en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau au 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac durant les heures normales de bureau.

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, CE 11^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2024



Jacques Legault, secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Legault, secrétaire, certifie que j'ai affiché l'avis ci-dessus, ce 11^e jour du mois d'avril 2024, à l'hôtel de ville des municipalités concernées, et que celui-ci a également été publié dans le site Internet de chacune des municipalités, en date du 11 avril 2024.

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 11^e jour du mois d'avril 2024



Jacques Legault, secrétaire